

Votre Agence GMF TOURS NORD
138 AVENUE ANDRE MAGINOT
37100 TOURS
Fax : 02 47 42 66 33

0 970 809 809 @ www.gmf.fr
numéro non surtaxé 24h/24 7j/7

Votre n° sociétaire : U 0000981633

AVIS D'ÉCHÉANCE
HABITATION/DOMULTIS
Échéance Principale : 19/09
Contrat n° 27.633403.65G

Monsieur Gerard LAUMONIER
5 LA CHANTERIE
37110 VILLEDOMER

Le 17 août 2022

RELEVÉ D'OPÉRATIONS n° 082 au 16/08/2022		Débit euros	Crédit euros	MONTANT À PAYER avant le 19/09/2022	312,83 €
Échéance annuelle du 19/09/2022 au 18/09/2023		312,83 voir le détail au dos			
Total des opérations		312,83			
TOTAL		312,83 €			

Flash

Nouveau !

Réglez en toute sécurité vos cotisations d'assurance sur l'Espace GMF du site www.gmf.fr.

Nouveau ! Réglez en toute sécurité vos cotisations d'assurance sur l'Espace Sociétaire du site www.gmf.fr.

DÉTAIL COTISATION ANNUELLE

■ Garanties Personnelles	+ 37,69 €
■ Risque 37110 - VILLEDOMER	+ 205,37 €
■ Cotisation Assurance hors taxes	= 243,06 €
dont Défense Pénale et Recours suite à accident 7,18 €	
dont Catastrophes naturelles 21,06 €	
dont Catastrophes technologiques 5,82 €	
dont Attentats 8,78 €	
+ Montant des taxes	+ 34,05 €
+ Frais d'échéance	+ 6,56 €
+ Fonds de Garantie Attentats	+ 5,90 €
■ Cotisation Assurance TTC	= 289,57 €
■ Cotisation Assistance TTC	+ 22,91 €
dont taxes 1,89 €	
+ GMF Solidarité Fonds d'Entraide	+ 0,35 €
TOTAL COTISATION TTC	= 312,83 €

Espace
GMF
www.gmf.fr

Rendez-vous sur votre **Espace GMF** pour profiter des nombreux **services** et **avantages** qui vous sont réservés : infos personnelles, Club Avantages GMF, documents à télécharger...

Connectez-vous facilement et à tout moment depuis la page d'accueil du site www.gmf.fr avec votre **code d'accès**.

Valeur de l'indice
230,70

L'INDEXATION DES FRANCHISES POUR LES GARANTIES PERSONNELLES ET FAMILIALES

■ Franchise contractuelle.....	186 €
--------------------------------	-------

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'Etat et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - TVA n°FR73775691140 - 45930 Orléans cedex 9
GMF Assurances - Société anonyme d'assurance au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - 398 972 901 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - TVA n°FR19398972901 - 45930 Orléans cedex 9

Valeur de l'indice
230,70

L'INDEXATION DES MONTANTS, CAPITAUX ET DES FRANCHISES POUR LES GARANTIES LIÉES AUX BIENS

■ Adresse du bien :

5 LA CHANTRIE - 37110 VILLEDOMER

■ Bâtimentsà concurrence de	723 215 €
■ Biens mobiliers du local principal d'habitationà concurrence de	62 920 €
dont 6 % objets de valeur.....soit	3 776 €
■ Biens mobiliers en Séjour-Villégiature.....à concurrence de	4 818 €
■ Franchises contractuelle du bien.....	186 €
SAUF pour la garantie Tempête - Grêle - Neige		297 €

LES INFORMATIONS SUR LA FRANCHISE RÉGLEMENTAIRE CATASTROPHE NATURELLE

■ Pour une commune dotée d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles :

Franchise catastrophe naturelle (non indexée)	380 €
sauf sécheresse et/ou réhydratation des sols (non indexée)	1 520 €

■ Pour une commune non dotée d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles :

La franchise est modulée en fonction du nombre de constatations de l'état de catastrophe naturelle intervenues pour le même risque au cours des cinq années précédant la date de la nouvelle constatation, selon les modalités suivantes :

Franchise	1 ^{ère} et 2 ^{ème} constatation	3 ^{ème} constatation	4 ^{ème} constatation	Plus de 4 constatations
Franchise catastrophe naturelle (non indexée) sauf sécheresse et/ou réhydratation des sols (non indexée)	380 € 1 520 €	760 € 3 040 €	1 140 € 4 560 €	1 520 € 6 080 €

Informations réglementaires :

- Votre contrat est renouvelé chaque année automatiquement, par tacite reconduction.
- Non reconduction de votre contrat : Si vous souhaitez ne pas le reconduire, vous disposez quelles que soient les dispositions de votre contrat, d'un délai de vingt jours suivant l'envoi du présent avis d'échéance. Votre demande doit nous être notifiée par déclaration auprès de nos conseillers (en agence ou téléphone) ou par lettre ou support durable (messagerie sécurisée au sein de votre espace client sur gmf.fr ou messagerie sécurisée sur l'Application « GMF Mobile », mail).
- Résiliation à tout moment : Vous pouvez également à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date de souscription résilier votre contrat sans frais ni pénalités. Cette résiliation prend effet un mois après que nous en ayons reçu notification par déclaration auprès de nos conseillers (en agence ou téléphone) ou par lettre ou support durable (messagerie sécurisée au sein de votre espace client sur gmf.fr ou messagerie sécurisée sur l'Application « GMF Mobile », mail).